

PRAYERS.

The Honorable Mr. *Irvine* presented a Message from His Excellency the Governor in Chief.

The Members rose and the Message was read in the words following :

(Signed) DALHOUSIE, Governor.

The Governor in Chief has directed to be laid before the Legislative Council, Accounts of the Revenue and Expenditure of last year, distinguishing the appropriations to meet the same, inclusive of the growing permanent Revenue at the disposal of the Crown.

Castle of Saint Lewis, } (Signed) D.
Quebec, 21st Decr. 1821. } G.

No. 1, Account of Cash received by *John Caldwell*, Esquire, Receiver-General, for Casual and Territorial Revenue.

2, Ditto of Cash received by do. for Duties on Licences under the Statute 14th Geo. III.

3, Ditto of Cash received by ditto, for Duties on Wines under the Provincial Act 33d Geo. III.

4, Ditto of Cash received by do. for Duties on sundry Goods, Wares and Merchandize, and Licences under do. 35th Geo. III, cap. 8 & 9.

5, Ditto of Cash received by do. for Duties on Licences for Billiard Tables, and on Manufactured Tobacco and Snuff, under do. 41st Geo. III.

6, Statement of Monies collected under the Provincial Acts 45 Geo. III, cap. 12, and 51st Geo. III, cap. 12, and of the expences incurred in supporting and improving the Navigation of the River St. Lawrence.

7, Account of Duties collected under the Provincial Act 48 Geo III, cap. 19, for the improvement of the inland Navigation of the River St. Lawrence, between Montreal and Lake St. Francis.

8, Ditto of Cash received by *John Caldwell*, Esquire, Receiver-General, for Duties under do. 53 Geo. III, cap. 11, amended by do. 55 do. cap. 2.

9, Ditto of Cash received by do. for Duties under the Provincial Act 55 Geo. III, cap 3.

10, Ditto of Cash received by do. for Duties under the Provincial Act 59 Geo. III, cap. 4.

11, Ditto of Cash received by do. for Fines, Forfeitures, &c.

12, Ditto of Provincial Revenue collected and received between 1st November, 1820, and 1st November, 1821,

13, Statement shewing the duties collected under sundry Acts of the Provincial Parliament, and the several appropriations thereof.

14, Abstract of Warrants granted by His Excellency the

PRIERES.

L'Honorable Mr. *Irvine* a présenté un Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef.

Les Membres se sont levés, et le Message a été lu dans les mots suivans :

(Signé) DALHOUSIE, Gouverneur.

Le Gouverneur en Chef a ordonné de mettre devant le Conseil Législatif les Comptes du Revenu et de la Dépense de l'Année dernière, faisant une distinction entre les appropriations qui doivent en couvrir le montant, y compris le Revenu permanent et croissant qui se trouve à la disposition de la Couronne.

Château de St. Louis, } (Signé) D.
Québec, 21e. Déc. 1821. } G.

No. 1, Compte d'argent reçu par *John Caldwell*, Ecuyer, Receveur-Général, pour le Revenu Casuel et Territorial.

2, Ditto, D'Argent reçu par ditto, pour Droits et Licences en vertu du Statut de la 14e. Geo. III.

3, Ditto, D'Argent reçu par ditto, pour Droits sur les Vins, en vertu de l'Acte Provincial de la 33e. Geo. III.

4, Ditto, D'Argent reçu par ditto, pour Droits sur divers Effets et Marchandises, et sur les Licences en vertu de ditto, 35e. Geo. III. Chap. 8 et 9.

5, Ditto, D'Argent reçu par ditto, pour Droits sur les Licences pour Tables de Billards, et sur le Tabac manufacturé et Tabac en poudre, en vertu de ditto, 41e. Geo. III.

6, Etat des Argents recueillis en vertu des Actes Provinciaux de la 45e. Geo. III, Chap. 12 et de la 51e. Geo. III, Chap. 12, et des Dépenses encourues pour soutenir et améliorer la Navigation du Fleuve St. Laurent.

7, Compte des Droits recueillis en vertu de l'Acte Provincial de la 48e. Geo. III, Chap. 19, pour l'amélioration de la Navigation Intérieure du Fleuve St. Laurent, entre Montréal et le Lac St. François.

8, Ditto, D'Argent reçu par *John Caldwell*, Ecuyer, Receveur-Général, pour Droits en vertu de ditto, de la 53e. Geo. III, Chap. 11, amendé par do. de la 55e. Geo. III, Chap. 2.

9, Ditto, D'Argent reçu par ditto, pour Droits en vertu de l'Acte Provincial de la 55e. Geo. III, Chap. 3.

10, Ditto, D'Argent reçu par ditto, pour Droits en vertu de l'Acte Provincial de la 59e. Geo. III, Chap. 4.

11, Ditto, D'Argent reçu par ditto, pour Amendes et Confiscations, &c.

12, Ditto, Du Revenu Provincial recueilli et reçu entre le 1er. Novembre, 1820, et le 1er. Novembre, 1821.

13, Etat qui fait voir les Droits recueillis en vertu de divers Actes du Parlement Provincial, et des différentes appropriations d'iceux.

14, Extrait des *Warrants* accordés par Son Excellence le